

N°2024/8

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

## DECISION DU MAIRE

**Objet : Système de régulation : mise en place d'une gestion technique centralisée de la chaufferie de l'ensemble immobilier Mairie**

**Le Maire de la Ville d'Auxi-le-Château,**

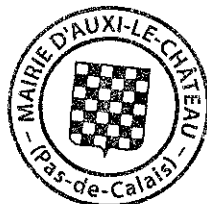
- Vu la délibération n° 2020-30 du 06 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal ;
- Vu la consultation des entreprises lancée par la commune en vue de la rénovation du système de régulation avec mise en place d'une gestion technique centralisée de la chaufferie de l'ensemble immobilier mairie ;
- Vu la réception d'une offre conforme, acceptable et appropriée présentée par EMI Génie Climatique ;

### DECIDE

**Article 1 :** d'attribuer et de signer le marché relatif à la rénovation du système de régulation avec mise en place d'une gestion technique centralisée de la chaufferie de l'ensemble immobilier mairie avec l'entreprise EMI Génie Climatique, n° SIRET 521 479 824 000 18, représentée par Monsieur Thomas MENTION, dont le siège social est établi au 51 Avenue Roger Dumoulin – BP 41337 – 80081 AMIENS CEDEX 2 pour un montant de 37 705,80 € HT soit 45 246,96 € TTC.

**Article 2 :** que selon l'article R 2191-4 du code de la commande publique, une avance de 25% du montant TTC de la prestation sera versée lors de la notification du marché, soit la somme de 11 311,74 €, sur présentation d'une facture d'avance.

**Article 3 :** de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la commune.



Fait à AUXI-LE-CHATEAU, le 01/08/2024

Le Maire,

Henri DEJONGHE